

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahun-
sic– Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Le 22 février 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE23666001

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc.,
pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario
localisé entre les rues Clark et Sanguinet - Dépense totale
de 6 478 937,34 \$, taxes incluses (contrat : 5 207 447,78 \$ +
contingences : 1 041 489,56 \$ + incidences : 230 000 \$) -
Appel d'offres public CP23014_182308_C_1 -
(3↓ soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux

instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE23666001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Clark et Sanguinet - Dépense totale de 6 478 937,34 \$, taxes incluses (contrat : 5 207 447,78 \$ + contingences : 1 041 489,56 \$ + incidences : 230 000 \$) - Appel d'offres public CP23014_182308_C_1 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division Gestion durable de l'eau du Service de l'eau ont d'abord précisé que le collecteur sous la rue Ontario date de 162 ans et qu'il présente des défauts majeurs de structure. Les inspections réalisées en 2016 et en 2023 font état de déformations importantes, de fractures longitudinales et circulaires, d'infiltrations d'eau et de briques manquantes ou déplacées. Il s'avère donc essentiel d'intervenir promptement afin de prévenir un effondrement, lequel aurait des répercussions considérables dans le secteur du centre-ville.

Un appel d'offres a donc été publié du 15 novembre au 7 décembre 2023 afin de réaliser des travaux de réhabilitation et de reconstruction sur le collecteur Ontario. De plus, le contrat prévoit, entre autres, le maintien du service d'égout et la gestion de la circulation ainsi que la coordination des travaux avec les nombreux événements dans le secteur et les divers chantiers des partenaires (STM, CSEM, UQAM, etc.). L'appel d'offres a suscité l'intérêt de six firmes et deux d'entre elles ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions montre que Les Excavations Lafontaine inc. a présenté l'offre la plus basse, mais que celle-ci est de 23,91 % plus élevée que l'estimation interne. Cet écart se situe principalement aux articles du bordereau suivant : regards préfabriqués en béton armé et reconstruction du collecteur d'égout. D'après les personnes invitées, ces différences pourraient être attribuables au contexte de réalisation des travaux, localisés au centre-

ville, et aux risques entourant l'excavation d'un collecteur centenaire à proximité d'autres infrastructures souterraines. La cohabitation avec de nombreux chantiers et des événements culturels pourrait également avoir pesé dans la balance.

Malgré l'écart notable avec l'estimation, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à l'adjudicataire en raison, entre autres, de l'urgence des travaux. En outre, plus le temps avance et plus le collecteur continue à se détériorer. Il ne faut pas retarder les travaux afin d'éviter que la réhabilitation ne soit plus réalisable et qu'il faille entreprendre des travaux de reconstruction, ce qui serait largement plus coûteux.

À la suite de la présentation, la Commission a notamment posé des questions sur la coordination des travaux, puisqu'il s'agit d'un secteur très achalandé où il y a déjà des chantiers importants. Les personnes invitées ont tenu à rassurer les membres en précisant que le Service a communiqué avec les partenaires pour s'assurer que les différents chantiers n'entrent pas en conflit. La question de l'écart avec l'estimation a également été soulevée. Comment justifier cet écart? Est-ce que l'estimation se basait sur des données récentes? ont demandé les commissaires. Selon les responsables, l'estimation a été réalisée un peu avant la publication de l'appel d'offres. La localisation et les risques entourant le chantier seraient certainement la principale explication de cette hausse. Avant de remercier les ressources de la Division Gestion durable de l'eau du Service de l'eau, le président a fait remarquer que ces éléments devraient être pris en compte dans la préparation des estimations.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE236666001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.